

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL
COMMUNAL SIÉGEANT EN CONSEIL DE POLICE
DU 25 MARS 2024**

Présents :

Mme AUBERT Brigitte, Bourgmestre-Présidente ;
 Mme CLOET Ann, Mme VANELSTRAETE Marie-Hélène, Mme VALCKE Kathy, M. HARDUIN Laurent, M. MISPELAERE Didier, M. VAN GYSEL Pascal, M. VACCARI David Echevins ;
 M. SEGARD Benoit, Président du C.P.A.S. ;
 M. VYNCKE Ruddy, M. CASTEL Marc, Mme VANDORPE Mathilde, M. VARRASSE Simon, M. MOULIGNEAU François, Mme AHALLOUCH Fatima, M. FACON Gautier, Mme LOOF Véronique, M. RADIKOV Jorj, Mme DE WINTER Caroline, Mme HOSSEY Gaëlle, Mme ROGGHE Anne-Sophie, Mme NUTTENS Rebecca, M. GISTELINCK Jean-Charles (excusé), M. HARRAGA Hassan, M. LEROY Alain, M. LOOSVELT Pascal (jusqu'au 3ème objet inclus), M. HACHMI Kamel (excusé), Mme HINNEKENS Marjorie, M. TERRYN Sylvain, M. ROUSMANS Roger, M. AMELOOT Alexandre, M. DEBRAUWERE Guillaume, Mme VANDENBROUCKE Martine, Mme KINT Sara, Mme DELIE-VANDEBUSSCHE Elise, Mme DEMETS Sophie, Conseillers communaux ;
 Mme BLANCKE Nathalie, Directrice générale.
 M. JOSEPH Jean-Michel, Chef de zone.

 Mme la PRESIDENTE déclare la séance ouverte, il est 21 h 20'.

Mme la PRESIDENTE : M. le Commissaire, je vous invite à nous rejoindre. Nous passons donc au Conseil de Police.

B. CONSEIL DE POLICE**1^{er} Objet : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE.**

Le procès-verbal de la séance du 19 février 2024 est ensuite approuvé à l'unanimité des voix.

2^{ème} Objet : INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAL SIÉGEANT EN CONSEIL DE POLICE.

Mme la PRESIDENTE : Donc notre Zone de Police ayant le statut de zone monocommunale, comme je l'ai dit tout à l'heure, il y a lieu de prendre acte que le Conseil communal siège à l'identique du Conseil de police. C'est une communication.

L'assemblée prend connaissance de la délibération reprise ci-dessous.

Le Conseil communal siégeant en Conseil de police,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et plus particulièrement les articles L1122-30 et L1123-23 ;

Vu la circulaire du 23 octobre 2018 relative à la validation et à l'installation des Conseillers communaux et du Collège communal, à l'exception des communes de la communauté germanophone – Elections communales du 14 octobre 2018 ;

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux ;

Considérant qu'en séance du Conseil communal de ce jour, cette assemblée a procédé à l'installation de Mme Elise DELIE-VANDEBUSSCHE et Mme Sophie DEMETS en qualité de Conseillères communales ;

Considérant que dans les zones mono-communales, le Conseil de police est constitué à l'identique du Conseil communal ;

Considérant que le Conseil communal est valablement constitué et installé ;

A C T E :

Que les Conseil communal siégeant en Conseil de police est valablement constitué et installé.

3^{ème} Objet : OUVERTURE D'UN EMPLOI DE COMMISSAIRE DE POLICE DÉVOLU AU SERVICE PROXIMITÉ.

L'assemblée adopte ensuite la délibération reprise ci-dessous à l'unanimité des voix.

Le Conseil communal siégeant en conseil de police,

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, l'article 54 ;

Vu l'arrêté royal du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police, l'article VI.II.15 ;

Vu l'arrêté royal du 20 novembre 2001 fixant les modalités relatives à la mobilité du personnel des services de police ;

Vu la circulaire GPI 15 du 24 janvier 2002 concernant la mise en œuvre de la mobilité au sein du service de police intégré, structuré à deux niveaux, à l'usage des autorités locales responsables des zones de police ;

Vu la circulaire GPI 15 bis du 25 juin 2002 concernant l'étape du cycle de mobilité succédant à la publication des emplois vacants et l'introduction des candidatures, portant des éclaircissements quant à l'application de la réglementation sur la position juridique en matière d'engagement externe de personnel CALog dans la police intégrée, structurée à deux niveaux, et en matière de glissements internes ;

Vu le cadre organique approuvé par le conseil communal en sa séance du 28 janvier 2019 ;

Considérant que la zone de police prévoit dans son cadre 'officiers', 9 emplois de commissaire de police ;

Considérant le départ de deux commissaires de police respectivement au 1er mai et au 1er septembre 2023 par la voie de la mobilité ;

Vu la décision du Conseil communal en séance du 11 septembre 2023 par laquelle un emploi de commissaire de police dévolu au cabinet du chef de corps a été déclaré vacant ;

Vu l'absence de candidat lors de la publication de l'emploi lors du cycle de mobilité 2023/04 ;

Considérant que les besoins de la zone de police ont depuis lors évolué au regard du départ à la retraite du commissaire de police, responsable du service Proximité, au 1er janvier 2025, conduisant la direction de la zone de police à renforcer prioritairement le service proximité afin d'en assurer un encadrement continu ;

Que deux emplois de commissaire de police demeurent libres au cadre organique ;

Considérant le profil de fonction annexé à la présente délibération ;

Vu l'accord du Collège communal siégeant en collège de police en date du 11 mars 2024 ;

A l'unanimité des voix ;

DECIDE :

Article 1^{er}. - De déclarer vacant un emploi de commissaire de police dévolu au service Proximité de la zone de police de Mouscron selon les modalités de l'article 3, dès le prochain cycle de mobilité.

Art. 2. - De rouvrir systématiquement l'emploi, en cas de mobilité infructueuse, aux cycles de mobilité ultérieurs jusqu'à la désignation d'un lauréat.

Art. 3. - De choisir comme modalités de sélection :

1. L'organisation d'un ou de plusieurs tests ou épreuves d'aptitude ;
2. Le recueil de l'avis d'une commission de sélection.

Art. 4. - De fixer la composition de la commission de sélection locale comme suit :

- Monsieur Jean-Michel JOSEPH, 1er commissaire divisionnaire de police, chef de corps, président ou son remplaçant ;
- Monsieur Philippe DECABOOTER, 1er commissaire de police, chef de service de la Proximité, assesseur ou sa remplaçante, Madame Magali DELANNOY, commissaire de police, directrice des opérations, assesseur suppléant ;
- Madame Anne LAEVENS, conseillère, directrice Gestion et Ressources, assesseure ou son remplaçant, Monsieur François BLEUZE, 1er commissaire de police, chef de service du service Enquête et Recherche, assesseur suppléant.

Art. 5. - De transmettre la présente délibération, par courrier ou courriel, à :

- A Monsieur le Gouverneur de la province de Hainaut, Service « tutelle police », Rue verte, 13 à 7000 MONS ;
- Au Service Public Fédéral Intérieur, Direction Générale Sécurité et Prévention, Rue du Commerce, 96 à 1000 BRUXELLES.

Mme la PRESIDENTE : Et nous arrivons à la dernière question d'actualité au niveau du Conseil de police, elle est posée par Fatima AHALLOUCH pour le groupe PS. Elle concerne la sensibilisation au risque d'arnaque à la taxe immondice chez les personnes âgées.

Mme AHALLOUCH : Merci. Les services de police de Mouscron ont communiqué récemment un appel à la vigilance concernant les arnaques immondices chez les personnes âgées après 2 signalements de visite au domicile effectuées par des personnes de toute évidence mal intentionnées. Alors prétextant de mettre à disposition des sacs poubelles, ils en profitent pour soutirer un paiement. Souvent ce sont des personnes isolées et très âgées qui en sont les victimes. La sensibilisation des publics plus fragiles à ce genre d'arnaques et ce genre de démarchage, évidemment, ça arrive dans toutes les communes et ça peut prendre différentes formes. Que ce soit par exemple les démarcheurs de toit ou des faux agents de la Société Wallonne Des Eaux par exemple. Et je voulais vous demander quelles étaient les actions de prévention qui ont été mises en place récemment pour lutter contre ce type d'agissements. Est-ce que vous avez pu tirer un bilan des actions précédentes en termes de sensibilisation des publics qui pourraient être touchés par ce type d'arnaque? Est-ce que vous avez prévu autre chose dans le domaine? Merci.

Mme la PRESIDENTE : Monsieur le commissaire va répondre à la question

M. JOSEPH : Je vais commencer par contextualiser votre question en précisant que le nombre total de vols par ruse, donc c'est le vocabulaire que l'on utilise pour les vols perpétrés en utilisant un stratagème, c'est une escroquerie en fait, enregistrés par la Zone de police s'élève à 45 en 2021, 37 en 2022, 23 en 2023, ce qui représente respectivement une diminution de moins 18 % pour l'année 2022 et de moins 38 % en 2023. Les efforts menés par notre Zone de police et les services partenaires afin de prévenir les vols par ruse sont continus. Tout d'abord, en termes de réactivité et de suivi des situations. Dans ce premier volet, une collaboration étroite entre les services communaux et les services de police prévoit que tous les démarchages notifiés au collège communal sont renseignés au service de police de manière à ce qu'ils puissent vérifier la légitimité de la présence des personnes en cours de démarchage sur la voie publique. Le Règlement Général de Police prévoit en effet que ces personnes soient porteuses de l'autorisation délivrée par la commune d'un document attestant de leur appartenance à l'organisme autorisé, etc. Cet échange d'informations permet une meilleure réactivité des services de police à l'égard d'agissements suspects ou de situations de démarchage en cours sur le territoire mouscronnois et vis-à-vis desquels nous ne disposerions d'aucune information. Je dois dire que c'est à peu près quotidiennement qu'il y a un appel de riverain pour une situation suspecte qui n'est pas forcément un démarchage. Mais c'est vraiment courant que les gens téléphonent pour quelque chose d'anormal dans leur quartier. Systématiquement, nos équipes sont envoyées sur place et un rappel à la réglementation est effectué si nécessaire. Alors, en termes de prévention, les actions menées par notre Zone de police et les services partenaires afin de prévenir les vols par ruse et de maintenir la vigilance des personnes ciblées sont nombreuses, récurrentes. En fonction de l'actualité, on diffuse des messages à caractère informatif. C'est un peu le cas de l'exemple que vous citez concernant des arnaques en ligne, des escroqueries avec ou sans internet ou démarchage tout simplement pour des raisons diverses. Cette communication diffusée tant par la Ville que par la Zone de police est systématique lorsque l'administration est prise en prétexte par des individus mal intentionnés. Ce week-end, nous avons eu un cas de faux agent de la société d'électricité. Il y a également une information diffusée annuellement dans l'agenda senior, distribué tous les ans par le service des affaires sociales. Le hasard fait bien les choses façon de parler, dans le cadre de la semaine des seniors ici, une après-midi d'information est organisée au mois d'avril à la salle bleue donc du Centr'Expo à l'attention des plus âgés. Un point dédié aux vols par ruse est aussi intégré aux séances d'information spécifiques destinées aux seniors dans le cadre des autres plateformes comme le Conseil des aînés, la Rencontre du Fil, etc. Lors du Conseil communal des aînés de juin de l'année passée, une présentation des vols dans habitation et des vols par ruse avait aussi été menée. Actuellement, enfin, 2 gardiens de la paix sont formés en tant que conseiller en prévention vol ainsi que 2 membres du personnel de la Zone de police. À l'avenir, une collaboration avec les gardiens de la paix pourra permettre de dynamiser le réseau de conseillers en prévention vol et de relancer par exemple, les séances d'information à destination des seniors dans les quartiers, ce que nous avons déjà fait à plusieurs reprises l'année précédente. Le pôle sénior du service des affaires sociales et de la santé s'attelle à reprogrammer ces rencontres. Merci.

Mme AHALLOUCH : Simplement un mot pour remercier pour l'ensemble des réponses. Je pense que c'est important de rassurer aussi les mouscronnois qui s'inquiètent en tout cas pour les personnes les plus fragilisées. Donc il y a moyen d'avoir des informations et il faut pouvoir aller les chercher. Ils peuvent venir demander de l'aide. En tout cas moi j'ai eu beaucoup de retour de personnes inquiètes par rapport à ces démarchages. Merci.

Mme la PRESIDENTE : Elles ne doivent pas hésiter de nous interpellier et d'interpeller directement notre police ou nos agents de quartier, mais très vite pour qu'on puisse réagir et on est interpellés régulièrement, très régulièrement.

M. JOSEPH : Oui, donc ce phénomène de vol par ruse, il est cyclique, on ne parvient pas à détecter de vraies raisons. Ici et en général, il est supra local. Jusqu'il y a peu, le profil type c'était la personne âgée seule et le créneau c'était un créneau d'heure de midi. On se demandait même comment est-ce que ces individus agissant seuls ou à plusieurs sont, souvent ils sont plusieurs hein, parvenaient à repérer leur cible, quelquefois simplement avec du repérage ou en sonnant et ils ont un aplomb qui fait que la crédulité, pas seulement des personnes âgées, mais beaucoup de personnes pourraient être mises à mal ou en tous les cas exploitées. Donc les chiffres sont ce que j'ai dit. Il y a eu une époque, c'était bien, bien plus important mais vraiment, vraiment, vraiment je rebondis sur votre souci. Je l'ai dit, les appels sont quotidiens donc les gens doivent absolument vraiment pas hésiter. Alors quelquefois malheureusement les lignes seront occupées, c'est plutôt rare, quelque fois ça sonnera un peu trop longtemps, persistez, on décrochera et on donnera suite systématiquement. Les équipes réagissent tout le temps, tout le temps, avec la plus haute réactivité sur ce site d'appel.

Mme la PRESIDENTE : Merci monsieur le Commissaire. Eh bien voilà, ceci termine notre Conseil communal du jour. Merci à vous tous de votre présence, au public, à la presse. Merci à notre personnel nous permettant de suivre ça en direct et merci à toutes les personnes qui nous ont suivis de l'autre côté de l'écran. Merci à tous. Bonne soirée. Prochain Conseil communal comme il est indiqué le 22 avril. Bonsoir à tous et toutes.